



Conseil du développement industriel

Quarante-neuvième session

Vienne, 12-15 juillet 2021

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux organisations

**intergouvernementales, non gouvernementales,
gouvernementales et autres**

Renseignements concernant une organisation intergouvernementale

Note du Directeur général

Le présent document contient des renseignements sur le Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR), qui a exprimé le souhait de conclure un accord établissant des relations appropriées avec l'ONUDI.

1. En application du paragraphe 8 des directives établies par la Conférence générale dans sa décision GC.1/Dec.41 au sujet des accords régissant les relations avec d'autres organisations, le présent document fournit, en annexe, des renseignements sur le Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR), qui a exprimé le souhait de conclure un accord établissant des relations appropriées avec l'ONUDI.

Mesure à prendre par le Conseil

2. Le Conseil est invité à autoriser le Directeur général, conformément au paragraphe 9 de l'annexe de la décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, à conclure un accord établissant des relations appropriées avec l'INBAR, en se fondant sur les renseignements donnés à l'annexe du présent document.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



Annexe

Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR)

Historique

Créé en 1997, le Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR) est une organisation intergouvernementale qui promeut un développement écologiquement durable fondé sur l'utilisation du bambou et du rotin.

Objectif

La mission de l'INBAR est d'améliorer la qualité de vie des producteurs et des utilisateurs de bambou et de rotin et de préserver un stock durable de ces ressources en regroupant, coordonnant et soutenant les activités de recherche-développement stratégiques axées sur l'adaptation.

La priorité de l'INBAR au titre de sa stratégie pour 2015-2030 est de coopérer avec des pays pour leur faire utiliser le bambou et le rotin comme des ressources stratégiques contribuant au développement durable et à la réalisation de leurs plans d'action pour une économie verte. Sa stratégie et ses activités contribuent directement à la réalisation d'au moins six objectifs de développement durable : les objectifs 1, 7, 11, 12, 13 et 15.

Les priorités de l'INBAR définies dans sa stratégie pour 2015-2030 sont de promouvoir les possibilités offertes par le bambou et le rotin, solutions pratiques et durables pour les producteurs et les utilisateurs de ces plantes. Ainsi, l'INBAR articule son soutien aux pays autour de quatre axes prioritaires :

- Élaboration de politiques : promouvoir la prise en compte du bambou et du rotin dans les politiques de développement socioéconomique et environnemental ;
- Représentation et sensibilisation : coordonner les contributions sur le bambou et le rotin apportées par le réseau mondial croissant de ses États membres et de ses partenaires, et représenter les besoins de ses États membres dans l'arène politique mondiale ;
- Diffusion et acquisition de connaissances : échanger et communiquer largement les enseignements à retenir, proposer des formations et sensibiliser à l'utilité du bambou et du rotin, ressources stratégiques et produits de base qui contribuent directement à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de développement durable et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ainsi qu'à la mise en œuvre des activités REDD+ et d'autres dispositifs mondiaux, régionaux ou nationaux ;
- Recherche active et appui aux pays : promouvoir la recherche axée sur l'adaptation ainsi que l'innovation pratique en encourageant la mise en application expérimentale de pratiques exemplaires et en contribuant à la généralisation de ces pratiques et innovations dans les États membres de l'INBAR et d'autres États.

Membres

L'INBAR compte actuellement les 47 membres suivants : Argentine, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Ghana, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mozambique, Myanmar, Népal, Nigéria, Ouganda, Panama, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Tonga, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

Structure organisationnelle

L'organe directeur suprême de l'INBAR est le Conseil des représentants de ses États membre, qui se réunit tous les deux ans. Le Conseil d'administration, composé de professionnels nommés spécialisés dans différentes disciplines et provenant de nombreux pays, constitue le deuxième niveau de gouvernance. Il veille à ce que les objectifs, les programmes et les plans de l'INBAR soient cohérents avec sa mission lors de ses réunions annuelles. Le Directeur général, qui siège au Conseil d'administration, est responsable du fonctionnement quotidien du réseau. L'INBAR est géré par son équipe de direction, qui comprend :

- le Directeur général ;
- le Directeur général adjoint ;
- la Trésorière ;
- la Directrice de l'administration ;
- la Directrice de la communication et de la sensibilisation ;
- la Directrice des affaires des États membres et le Directeur du programme mondial.

Financement

L'INBAR reçoit en moyenne 9 millions de dollars par an pour son fonctionnement et ses projets. Il reçoit à la fois des fonds réservés à des fins particulières et des fonds qui ne le sont pas. Les fonds réservés à des fins particulières sont versés par des bailleurs d'aide multilatérale et bilatérale (Fonds international de développement agricole (FIDA), Commission européenne, Banque mondiale, Fonds commun pour les produits de base, Chine, Pays-Bas et autres partenaires de développement) pour la mise en œuvre de projets et de programmes de développement dans les États membres de l'INBAR. Les fonds non réservés à des fins particulières sont les contributions du pays hôte (la Chine) et les cotisations des États membres. Il y a 50 % de fonds réservés à des fins particulières et 50 % de fonds non réservés à des fins particulières.

Coopération avec l'ONUDI

Dans le cadre de leurs domaines de compétence respectifs, l'INBAR et l'ONUDI peuvent organiser des activités de coopération dans les domaines suivants :

- Développement de l'agrobusiness et de l'entrepreneuriat rural axé sur les jeunes et les femmes ;
- Développement des investissements et des chaînes de valeur dans l'industrie des produits en bambou et en rotin ;
- Promotion de l'économie circulaire, de l'économie verte et des entreprises durables ;
- Développement des regroupements de micro-industries et de petites et moyennes industries ;
- Élaboration de normes et d'un mécanisme de certification et renforcement de leur application ;
- Énergie propre et d'un coût abordable ;
- Transfert Sud-Sud de technologie et de connaissances et renforcement des institutions.

Relations avec d'autres organisations intergouvernementales et gouvernementales

L'INBAR bénéficie du statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies et des trois Conventions de Rio (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et Convention sur la diversité biologique). Il coopère également avec les organismes suivants des Nations Unies : FIDA, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales, dont l'Institut mondial de la croissance verte et le Forum pour le développement des îles du Pacifique.

L'INBAR travaille également avec des organismes de développement international tels que l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement et le Ministère néerlandais des affaires étrangères.

Adresse du siège

Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR)
8, Futong Dong Da Jie, Wangjing, Chaoyang District
B. P. 100102-86
Beijing 100102
Chine

Téléphone : +86 10 64706180

Télécopie : +86 10 64702166

Courriel : info@inbar.int

Directeur général : M. Ali Mchumo

Attaché de liaison auprès de l'ONUDI :

M. Borja De La Peña Escardó, responsable de la politique mondiale

Courriel : bescardo@inbar.int
